

# Plan de gestion du Parc naturel marin de Martinique

Mars 2021

## I. Contexte et méthode d'élaboration du plan de gestion du Parc naturel marin de Martinique

### I.1 L'outil Parc naturel marin

Le Parc naturel marin de Martinique est une aire marine protégée qui a pour **objectifs de préserver le milieu marin, d'améliorer sa connaissance et de contribuer au développement durable des activités maritimes.**

Il s'étend sur l'ensemble des eaux françaises autour de la Martinique. Il est le dernier-né des neuf Parcs naturels marins, et a été créé par le décret 2017-784 du 5 mai 2017. Ce décret fixe la composition de son conseil de gestion, qui réunit 53 représentants de l'ensemble des parties prenantes du milieu marin sur son périmètre : services de l'Etat, élus locaux, usagers professionnels et de loisirs, associations environnementales, personnalités qualifiées.

Une équipe d'agents de l'OFB est à son service pour mettre en œuvre les programmes annuels d'actions qu'il établit, à travers des actions menées en régie ou en collaboration avec des partenaires locaux.

Le conseil de gestion du Parc élabore son plan de gestion dans les trois premières années de l'existence du Parc. Ce document décline les orientations de gestion définies dans son décret de création et détermine les objectifs qu'il se fixe à horizon de 15 ans, ainsi que les grands principes d'actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

### I.2 Méthode d'élaboration du plan de gestion

Le plan de gestion détermine les mesures de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable à mettre en œuvre dans le parc naturel marin. Le conseil de gestion a la responsabilité de son élaboration, assisté pour cela de l'équipe du Parc qui reçoit un appui méthodologique et technique apporté par plusieurs services de l'OFB.

Les organes de gouvernance (réunions plénières et bureau) se sont mobilisés régulièrement pendant cette démarche pour définir en concertation :

- les grands **enjeux** relatifs au milieu marin, en cohérence avec les orientations de gestion fixées dans le décret de création du Parc ;
- les objectifs ou **finalités** de gestion relatifs à chacun de ces enjeux ;
- les **niveaux d'exigence**, seuils à atteindre pour considérer les objectifs atteints au terme du plan de gestion.

La méthodologie suivie est celle du « CT88 », le guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels.

En parallèle des réunions des instances de gouvernance, des moments forts ont également été organisés par l'OFB pour recueillir les visions de l'ensemble des acteurs et citoyens engagés pour la protection du milieu marin et du développement durable des activités. Des ateliers de concertation ont ainsi été organisés entre 2019 et 2020, rassemblant une centaine de personnes issues d'horizons variés. De nombreuses réunions plus spécifiques ont

également permis aux professionnels de la pêche, aux acteurs associatifs, aux scientifiques, de s'exprimer sur ces enjeux et sur les objectifs que le Parc devait se fixer.

Tous ces échanges ont pu s'appuyer sur les données disponibles au moment de l'élaboration du plan de gestion, à partir d'une synthèse bibliographique de l'état de l'ensemble des composantes du milieu marin et des activités en lien avec la mer, réalisée par l'équipe du Parc sur la base des travaux de la mission de préfiguration, avec le soutien et les apports d'experts thématiques internes à l'OFB ou partenaires extérieurs. Une délégation d'agents de l'OFB est également venue apporter un appui méthodologique à l'équipe du Parc au début de la rédaction effective du document.

Dès le début de la démarche, le conseil de gestion du Parc a souhaité cadrer les modalités d'élaboration du plan de gestion, et notamment de la concertation nécessaire, par huit grands principes :

- 1. Le conseil de gestion est un organe de gouvernance horizontale qui incarne des valeurs et des ambitions fortes.** La responsabilité individuelle et collective, l'exemplarité, l'ancrage territorial, la bienveillance, sont autant de valeurs qui animent les membres pendant leurs débats.
- 2. Une priorité : retrouver la qualité écologique des récifs coralliens, des herbiers et des mangroves.** Les niveaux d'exigence sont nivelés par d'ambitieux objectifs de reconquête de la biodiversité.
- 3. A terme un réseau de zones de protections fortes cohérent et complet.** Des secteurs où les pressions sont réduites de manière significative et mesurable sont indispensables à l'atteinte de ces objectifs sur un si grand périmètre.
- 4. La qualité des écosystèmes marins affirmée comme un préalable à la production de valeur, au développement économique et au développement social.** Le Parc sera un acteur incontournable du développement de l'économie bleue, dépendant du bon état écologique des milieux.
- 5. Une culture maritime vivante.** Les traditions, les modes, les patrimoines évoluent. Il s'agira de valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel et d'assurer l'adaptation des pratiques traditionnelles qui ne sont pas toutes éco compatibles.
- 6. La sensibilisation et la mobilisation du grand public grâce notamment à l'art à la culture et au sport.** S'appuyer sur les passions des martiniquais est un gage de mobilisation forte de la société.
- 7. Le Plan de gestion entre terre et mer : un projet de territoire.** Outre la recherche de cohérence avec les documents de planification du territoire, le plan de gestion s'attache à générer des partenariats qui viseront à réduire les pressions d'origine terrestre, en vue de la préservation du milieu marin.
- 8. Tous les acteurs en action autour du plan de gestion et l'équipe du Parc naturel marin de Martinique en première ligne sur certaines actions.** De multiples actions ont accompagné l'élaboration du plan de gestion et illustré le rôle du Parc.

La rédaction du document s'est ainsi réalisée en veillant à la cohérence avec les documents de planification existants et en visant à contribuer à l'atteinte de leurs objectifs : SDAGE, Document Stratégique de Bassin Maritime Antilles, Schéma de Mise en Valeur de la Mer, Schémas de Cohérence Territoriale des trois EPCI de Martinique, etc. Il s'intègre également dans les objectifs de la SNAP 2030, et notamment dans sa contribution à la proposition de zones de protection fortes sur le périmètre du PNM.

Le bilan de la Stratégie Nationale de Création et de Gestion des Aires Marines Protégées, réalisé par l'AFB en 2019, a guidé les orientations du document. Les conclusions de ce bilan

ont poussé le conseil de gestion à prendre fortement en compte certains aspects comme les enjeux liés au patrimoine culturel, l'intégration des sciences humaines et sociales dans les processus de concertation, ou l'implication du Parc dans les politiques à terre ayant des répercussions sur le milieu marin. C'est dans cet esprit que le conseil de gestion s'est prononcé, en même temps qu'il fixait les niveaux d'exigence de son plan de gestion, en faveur de l'arrêt progressif de l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'agriculture martiniquaise.

## II. Le plan de gestion

### II.1 Enjeux, finalités et niveaux d'exigence

Le plan de gestion du Parc naturel marin décline les orientations de gestion en **vingt finalités**, regroupées autour des **huit enjeux** du milieu marin identifiés par le conseil de gestion (cf. Annexe). Un enjeu, c'est ce qui est « en jeu », ce qu'on a à perdre ou à gagner à travers la mise en œuvre de cette stratégie. Les finalités viennent préciser comment conserver ces enjeux à l'horizon des 15 ans du plan de gestion.

1. Des femmes et des hommes mobilisés pour faire vivre le lien entre la terre et la mer ;
2. Une culture maritime vivante au sein du bassin caribéen ;
3. Une gouvernance qui développe et incarne une ambition forte pour la mer ;
4. La mer nourricière, par l'utilisation durable des ressources, garante de la pérennité des activités ;
5. La mer, un espace de vie avec des activités et des pratiques diversifiées, organisées et compatibles avec les objectifs de préservation du milieu marin ;
6. Le bon état de l'eau et des sédiments ;
7. Des habitats et des espèces en bonne santé ;
8. Une présence en mer pour la préservation du milieu marin.

#### **L'ordre d'énumération des enjeux ne reflète pas une hiérarchie dans leur importance.**

L'action du Parc se voudra transversale, et suivra les priorités définies par les politiques publiques locales, par le contrat d'objectifs de l'OFB et par les stratégies définies par le conseil de gestion. Pour autant, cet ordre n'est pas le fruit du hasard. Il place volontairement les Hommes au point de départ de la stratégie, et cherche à les interpeller sur leur rôle dans la préservation du milieu. Cette structuration vise également à en faire un document qui « parle », dans lequel les femmes et les hommes se retrouvent en tant que pêcheurs, plaisanciers, consommateurs de produits de la mer, pratiquants de loisirs nautiques et danseurs de bèlè, ou simples citoyens.

Les niveaux d'exigence relatifs à ces enjeux sont nombreux, et permettront d'évaluer l'atteinte des objectifs du Parc au terme de ce plan de gestion. Ces seuils sont ambitieux et guideront directement l'action du Parc, via un tableau de bord.

### II.2 Carte des vocations

Conformément au code de l'environnement, le plan de gestion contient un chapitre « carte des vocations » qui vient définir les ambitions du Parc et ses priorités d'actions pour chaque zone de son périmètre, en prenant en compte l'état du patrimoine naturel et l'importance des activités. Le zonage ainsi élaboré n'est pas opposable, mais il vient guider l'action du Parc et les avis de son conseil de gestion.

Elaborée en concertation à l'instar du reste du document, la carte des vocations du Parc naturel marin de Martinique est composée de 5 types de zones :

**Zones de réduction des pressions et de maintien d'une biodiversité remarquable** : Dans ces secteurs où l'on retrouve de fortes densités d'usages, l'ambition du Parc est d'adapter les activités de manière à réduire significativement les pressions en vue de la restauration naturelle des écosystèmes.

**Zones de surveillance, de régulation des pressions et de restauration des écosystèmes** : Dans ces secteurs où l'état du milieu est déjà très dégradé, l'importance des activités économiques sera prise en compte pour élaborer des mesures qui viseront à améliorer les conditions de la résilience, notamment en y créant des îlots de biodiversité.

**Zones de valorisation et de préservation des patrimoines naturel et culturel** : Dans ces secteurs de fort intérêt patrimonial, présentant des écosystèmes à l'état encore relativement préservé, l'action du Parc se portera sur la valorisation de ces patrimoines naturel et culturel, à travers la promotion d'activités pédagogiques et touristiques adaptées à la sensibilité de ces milieux.

**Zones d'amélioration des connaissances et de veille environnementale** : L'ensemble des eaux du large, séparant la bande côtière des limites du périmètre du Parc, abritent des écosystèmes encore largement méconnus. La priorité sur ces secteurs sera donnée à l'exploration des milieux à travers des programmes scientifiques menés en collaboration les acteurs de la recherche.

**Zone d'étude des effets de la chlordécone sur les écosystèmes côtiers** : Face à l'enjeu spécifique de la pollution des eaux côtières dû à l'utilisation historique de chlordécone (produit phytosanitaire utilisé dans la culture de bananes), le conseil de gestion a souhaité que des secteurs à vocation transversale se superposent aux quatre zones sus-citées. Dans ces secteurs, un effort particulier sera effectué pour caractériser les effets de cette pollution sur les écosystèmes marins et indirectement sur les activités qui s'y déroulent.

### III. Mise en œuvre du plan de gestion

Le plan de gestion permet de construire un projet de territoire en mer, axé sur le bon fonctionnement des écosystèmes marins et s'inscrivant dans une démarche de développement durable des activités maritimes. Il servira de cadre à l'ensemble des actions du Parc pour la période 2021-2035, échelle de temps significative à la fois pour les évolutions environnementales et sociétales.

L'équipe de l'OFB dédiée au Parc naturel marin se consacrera pleinement à la mise en œuvre de ce plan de gestion, à travers des programmes d'actions annuels et des feuilles de route thématiques pluriannuelles. A la suite de validation du plan de gestion, l'Equipe du Parc s'attachera à définir de façon concertée une **stratégie scientifique pour prioriser les mesures d'acquisitions de connaissances** et préciser les modalités d'intervention du parc naturel marin. Cette stratégie sera élaborée en cohérence avec la stratégie de connaissance de l'OFB et la stratégie scientifique inter-PNM, toutes deux en cours d'élaboration.

Cette équipe se renforce dès 2021 avec la création d'un service Opérations et la montée en puissance du service Ingénierie. Cette augmentation des moyens humains dédiés au fonctionnement du Parc sera également accompagnée de l'acquisition de moyens techniques, notamment d'un navire, pour assurer une présence opérationnelle en mer. La

définition d'une stratégie pluriannuelle de surveillance et de contrôle et de plans de contrôles annuels viendront guider et prioriser les actions de police sur le PNM.

La communication, le travail sur la notoriété du Parc naturel marin et la sensibilisation à la biodiversité seront une priorité pour favoriser la bonne implantation territoriale de l'outil Parc naturel marin.

Comme prévu par le code de l'environnement, le plan de gestion n'a pas vocation à être mis en œuvre par les seules équipes de l'OFB mais par l'ensemble des acteurs du milieu marin du Parc. Cette nouvelle étape dans la vie du Parc sera donc marquée par la mise en œuvre de nombreux partenariats, techniques et financiers. Des subventions de l'OFB pourront également être attribuées à des projets qui concourront à l'atteinte des objectifs du plan de gestion.

### III.1 Etapes de validation

